

# UN PROGRAMME POUR LES INGÉNIEURS MILITAIRES

par Monique Pelletier, Bibliothèque Nationale, Département des Cartes et Plans

**E**n 1762, Jean-Baptiste Berthier adressait au duc de Choiseul, nommé ministre de la Guerre l'année précédente, un **Projet de travail à faire faire pendant la paix par les ingénieurs géographes... tant pour le bien du service que pour former des sujets utiles et intelligents**. Ce projet, conservé sous forme manuscrite au Département des Cartes et Plans de la Bibliothèque Nationale (1), a échappé au général Berthaut, auteur d'une monumentale histoire des ingénieurs géographes (2). Il nous a paru intéressant de l'analyser car il concerne la double fonction du dépôt de la Guerre : créer les cartes nécessaires aux militaires, gérer les documents qui ont déjà été élaborés pour qu'ils soient facilement utilisables.

Signé par Jean-Baptiste Berthier, le projet fait partie d'un dossier qui comprend également un autre texte postérieur, du même auteur, toujours sur les ingénieurs géographes, et plus précisément sur les conditions de leur admission. Il leur faut connaître la géométrie, savoir effectuer des levés géométriques, être capables de faire des levés à vue, être "en état de former des légendes vraies et très laconiques", pouvoir faire des reconnaissances "le plus près de l'ennemy qu'il sera possible", être en mesure de figurer les mouvements de troupes. Pour remplir toutes ces missions, ils doivent être en mesure de dessiner "supérieurement la carte à la plume et au pinceau avec la célérité convenable" pour exprimer le terrain. En outre, il leur faut posséder l'art de la fortification, de l'attaque et de la défense, "la mécanique des ponts et ouvrages de campagne", un peu de stratégie, etc.(3).

Les deux textes de Berthier sont précédés par un projet, à l'état de brouillon, sur la création d'un dépôt de cartes au ministère des Affaires étrangères, dépôt qui devrait être, en partie, nourri par des copies effectuées au dépôt de la Guerre. C'est en 1772 que Sémonin, chef des Archives des Affaires étrangères, sera chargé de constituer le nouveau dépôt.

Il est probable que tous ces projets destinés à servir la cartographie ont été adressés au duc de Choiseul qui a cumulé les deux ministères de la Guerre et des Affaires étrangères. Il font partie d'un important achat effectué par la Bibliothèque Nationale pendant les années 1840-1841 auprès d'Alexis Monteil, historien qui voulait substituer à l'"histoire bataille" une histoire du quotidien des Français qu'il intitula **l'Histoire des Français des divers états** et pour laquelle il reçut un prix de l'Académie française.

L'auteur et le destinataire du projet que nous allons étudier excellent chacun dans leur domaine. Ils préparent l'un et l'autre le temps de la paix, d'une paix qui ne saurait tarder : elle sera conclue l'année suivante, ce sera le traité de Paris du 10 février 1763, précédé par les préliminaires de Fontainebleau du 3 novembre 1762 qui

mettent fin aux hostilités entre le roi d'Angleterre et les rois de France et d'Espagne.

Jean-Baptiste Berthier, fils d'un charron, est né à Tonnerre en 1721 (4). A dix-huit ans, il est inspecteur général à l'Ecole de Mars où il enseigne aux jeunes nobles l'art de prendre et de défendre les places fortes. En 1745, il entre dans l'armée comme ingénieur géographe avec le grade de lieutenant.

En 1757, il devient chef des ingénieurs géographes, avec commission de capitaine, et il est chargé en même temps du dépôt des Cartes et Plans de la Guerre. L'année suivante, il reçoit la mission de former un "nouveau" corps d'ingénieurs géographes qui puisse servir plus utilement à la suite des armées.

Pendant la guerre de Sept ans (1756-1763), "la forme qu'il a imaginée... pour mettre successivement sous les yeux du roy les opérations des armées d'une façon claire et intelligible, a parue du goût de sa Majesté et a été honorée de son approbation".

Mais ses principaux titres de gloire, tels qu'ils apparaissent dans le dossier conservé par le Service historique de l'Armée de Terre, sont d'avoir sauvé d'un embrasement général la Grande Ecurie de Versailles le 13 septembre 1751 au péril de sa vie, et d'avoir mené à bien dans la même ville la construction de deux hôtels, celui de la Guerre (1750-janvier 1761) et celui des Affaires étrangères, - qui était également celui de la Marine et des Colonies - (1761-1762).

En effet, pendant la guerre de Sept ans, les ministres souffrent de leur éloignement de Versailles, et de la dispersion des bureaux dans une dizaine de lieux parisiens. Aussi, le maréchal de Belle-Isle, secrétaire d'Etat à la Guerre, confie-t-il à Berthier la construction de l'hôtel de la Guerre; en 1761, les bureaux du ministère peuvent fonctionner à Versailles. Le dépôt des Cartes et Plans est à ce moment séparé de celui des Fortifications; de Vault en est nommé directeur en 1760, alors que Berthier devient le premier des "ingénieurs géographes des Camps et Armées" qui sont quarante à cette époque. Rappelons qu'avant d'être transféré à Versailles, le dépôt de la Guerre - dont fait partie le dépôt des Cartes et Plans - était installé dans les combles de l'hôtel des Invalides et que c'était un dépôt public ouvert aux historiens.

Trois ans plus tard, le 19 juillet 1763, Berthier est nommé ingénieur en chef des camps, marches et armées; à ce titre, il est directement sous les ordres du ministre de la Guerre. Il est en même temps gouverneur de deux hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères.

Le duc de Choiseul, quant à lui, reçoit le département de la Guerre à la mort de Belle-Isle, au début de



1761. Dès 1762 et la signature de l'armistice, il introduit des réformes dans le fonctionnement des régiments et dans la formation des militaires. Il va en outre développer les établissements industriels à vocation militaire en y intégrant les progrès scientifiques et techniques. La réforme qu'il réussira le mieux sera celle de l'artillerie qu'il confie à un officier, Vaquette de Gribbeauval. La gestion rigoureuse de Choiseul réduit substantiellement les dépenses du département de la Guerre.

La propre carrière militaire du ministre l'a aidé de toute évidence à accomplir ces importantes réformes car il avait pu observer de près l'organisation et le fonctionnement de l'armée. Il faut rappeler qu'à la fin de 1758, il a déjà succédé à Bernis comme secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères et qu'en 1761 il se trouve donc à la tête des Affaires étrangères et de la Guerre. C'est ainsi qu'il s'adresse à Berthier pour construire un second hôtel voisin de celui de la Guerre et destiné aux Affaires étrangères. Dans ses mémoires (5), Choiseul résume ainsi son travail au département de la Guerre : "Pendant l'été de l'année de 1762, prévoyant qu'à la fin de cette années l'on pourrait parvenir à la paix, je m'occupai non seulement du plan de réforme de l'armée de Votre Majesté, mais encore de profiter de la circonstance très favorable, pour lui donner une constitution uniforme, plus militaire à tous égards et plus solide que celle qui existait, qui eût en même temps l'avantage de procurer l'instruction dont les troupes de Votre Majesté manquaient. Comme le projet de formation changeait totalement la constitution ancienne et que certainement il devait choquer, par la discipline et travail obligé, les projets anciens et la négligence assez naturelle, je ne me contentai pas de proposer en particulier mon plan à Votre Majesté, ainsi qu'il est d'usage dans ces sortes d'opérations; je lui demandais de le discuter dans son Conseil d'Etat".

La recherche d'un "travail obligé" et d'un plus grand professionnalisme marque fortement le projet de Berthier sur les ingénieurs géographes. Il faut dire que la guerre de Sept ans les a mis en vedette : les levés qu'ils ont réalisés ont été d'une importance considérable et leur nombre s'est beaucoup accru, il est passé de 9 à 40 de 1756 à 1763... En 1762, il devient donc indispensable d'établir un programme pour ce corps dont le travail, en s'améliorant, est devenu indispensable aux ministres et aux généraux. Il faut intensifier et étendre les levés, et les cartes qui en sont issues doivent pouvoir s'assembler pour offrir une description complète des régions que l'armée pourrait être amenée à défendre.

Les obligations des ingénieurs géographes sont différentes en temps de paix et en temps de guerre.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle de 1748, ils ont réalisé des travaux d'ensemble et des études de longue haleine le long des frontières; ce fut notamment le cas de Bourcet en Dauphiné (6). Grâce à la qualité et à l'ampleur de l'œuvre des ingénieurs géographes, on a pu enfin étudier le tracé détaillé des frontières tel qu'il résultait des traités, et leurs modifications successives introduites depuis la fin du XVIIe siècle. D'autre part, des travaux ont été accomplis aux colonies (7).

En temps de guerre, les fonctions des ingénieurs sont de diverses natures comme l'indique l'organisation de 1759 où sont distingués :

- ceux qui préparent la guerre et qui sont chargés des reconnaissances devant l'ennemi,
- ceux qui y participent et qui dressent les plans des camps et lèvent les itinéraires des colonnes,
- ceux - et c'est le plus grand nombre - qui restent en arrière pour lever en sécurité, mais rapidement, tout ce qu'il est possible d'embrasser du pays conquis ou dépassé par l'armée.

## ◆ Les levés

Le traité de Paris de 1763 et la guerre qui l'a précédé attirent l'attention sur les colonies et sur la défense des côtes françaises menacées par les Anglais. Par ce traité, la France conserve les Antilles, mais doit céder le Canada et ses autres possessions en Amérique du Nord; en Inde, elle revient à la situation du traité d'Aix-la-Chapelle.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les deux premiers articles du projet de Berthier concernent "les colonies de la souveraineté du Roy" et les côtes de France. Ces dernières posent le problème des relations avec le corps des hydrographes, plus lent à progresser que celui des topographes. Les frontières terrestres n'arrivent qu'en troisième position; il faut dire que beaucoup de levés ont déjà été réalisés dans cette zone et qu'ils ont permis notamment de préciser les tracés des frontières.

## ◆ Gestion de l'information

Les articles 4, 5 et 6 du programme proposé traitent de la gestion des cartes et des mémoires qui se trouvent ou qui devraient se trouver au dépôt de la Guerre.

**Première opération** : faire des réductions dans des formats "maniables et portatifs", ce qui n'est généralement pas le cas pour les cartes dressées au 1;14 400, échelle qu'utilisent alors les militaires. Pour ce type d'opérations, Berthier conserve le même ordre de priorité que pour les levés : colonies, côtes et frontières. Il ajoute que les réductions seront formatrices pour les nouveaux ingénieurs qui apprendront ainsi "à lever et reconnoître familièrement et militairement toutes sortes de pays, ce qui les rendra de plus en plus utiles à la guerre et quelque soit la dépense que pourra coûter l'entretien de ces officiers pendant la paix, le bien qui résultera du travail qu'on propose de faire, joint à celui de former des sujets capables de servir très utilement à la suite des armées paroît absolument indispensable et des mieux employés".

**Deuxième opération** : "recherches, collections à faire et à former". Berthier, familier du dépôt des cartes de la Guerre, a pu constater des manques évidents, soit que les documents aient été "enlevés", soit, ce qui est aussi vraisemblable, qu'ils ne soient jamais parvenus au dépôt.



Les solutions préconisées par Berthier sont énergiques :

- D'abord, faire des recherches dans les bibliothèques publiques et chez les descendants des officiers généraux.
- Faire ensuite les copies de tous les documents utiles
- Demander aux ministres concernés de donner des ordres "pour que pareille négligence n'arrive plus et que les dépôts royaux soient généralement pourvus de tout ce qu'il sera possible d'y rassembler des différentes parties du monde, tant du passé que de l'avenir, et qu'il n'en sorte absolument rien que par leur ordre et aux conditions expresses d'y rentrer en originaux pour que l'état général de ce qui sera contenu dans ces dépôts généraux soit toujours rempli et dont copie d'icelui sera déposée dans le cabinet des ministres ainsi que celles de des additions qui pourront s'y faire dans le courant de chaque année".

Le dernier article du projet concerne les réductions à 1:28 800 qui devront être réalisées sur les documents qui rentreront dans les dépôts grâce à l'efficacité de l'article précédent.

#### ◆ Nombre de copies à effectuer

Dans les trois premiers articles, Berthier souligne la nécessité d'effectuer des copies à partir des originaux des nouveaux levés.

• Pour les travaux réalisés aux colonies, on doit disposer de 5 exemplaires : pour le dépôt des cartes de la Guerre, pour celui de la Marine, pour les deux ministres de la Guerre et de la Marine, pour le gouvernement général des colonies. Chacun des dépositaires sera responsable des documents qui lui seront confiés et qu'il devra garder sous clé pour éviter que des copies et des communications s'en fassent mal à propos. Ce type de précaution sera renouvelé pour les deux catégories suivantes.

• Pour les côtes de France, les destinataires seront : les mêmes ministres, les gouverneurs et les généraux commandant en chef dans ces régions, et les dépôts des mêmes ministères.

• Pour les limites et les frontières, les cartes doivent être à la disposition des ministres concernés par la Guerre et la politique des frontières.

J'ai déjà eu l'occasion d'étudier le travail des ingénieurs géographes en Martinique et Guadeloupe ainsi que sur les côtes de Bretagne, et j'ai pu constater l'efficacité du programme élaboré par Berthier. Il n'en reste pas moins que le nom de cet ingénieur géographe

reste attaché à la célèbre **Carte des chasses du roi** (8), demandée par Louis XV à la fin de 1764; Berthier y consacra le reste de sa carrière. En 1769, Choiseul impose au corps des ingénieurs géographes un effectif réduit à 1 ingénieur en chef, 12 capitaines et 16 lieutenants; il lui adjoint un professeur pour les mathématiques, un maître de langue et un secrétaire.

Mais arrive bientôt la disgrâce du tout-puissant ministre.

Le marquis de Monteynard est nommé en 1771 ministre de la Guerre; l'année suivante, il rappelle de Vault et destitue Berthier de ses fonctions de chef des ingénieurs en lui reprochant de préférer la cartographie civile à la cartographie militaire telle qu'il la prônait dans son projet de 1762.

Il y aura par la suite d'autres réformes qui tenteront d'harmoniser les relations entre les ingénieurs géographes et les ingénieurs du Génie dont les effectifs sont considérablement augmentés en 1762 (ils passent de 300 à 400 "ingénieurs ordinaires"). Mais les projets de Berthier et la chute de leur auteur évoquent d'autres relations, celles qui opposent plus qu'elles relient le courant civil et le courant militaire de la cartographie française.

L'ingénieur modèle, défini par Berthier, doit maîtriser la géométrie pour se plier aux méthodes préconisées par l'Académie des Sciences et Cassini de Thury. Toutefois une certaine cohérence dans les méthodes n'atténue pas la compétition à laquelle se livrent sur le sol français civils et militaires; des militaires attachés au secret, qui redoutent la diffusion de la cartographie civile pour les régions les plus menacées. Au-dessus de tous, le roi, dont le poids est considérable dans le domaine de la cartographie. Il utilise indifféremment les services des civils et des militaires, sans prendre en considération la nature du travail demandé.■

1. B.N., Cartes et Plans, Ge FF 13292.
2. Berthault, **Les ingénieurs géographes militaires, 1624-1831**, t. 1, Paris, 1902.
3. Texte cité par J. Konvitz, **Cartography in France, 1660-1848**, Chicago, 1987, p. 39.
4. Cf. S. Bourcier, **La carte des chasses royales**, Vincennes, 1972 (dactylographié) et dossier BERTHIER au Service historique de l'Armée de Terre.
5. Duc de Choiseul, **Mémoires**, Paris, 1790.
6. M. Pelletier, "Stratégie et passages à travers les cartes françaises du Dauphiné", **La montagne et ses images**, Paris, 1992.
7. M. Pelletier, "La Martinique et la Guadeloupe au lendemain du traité de Paris", **Chronique d'histoire maritime**, n°9, 1984, p. 22-30.
8. Cf. S. Bourcier, **ouvrage cité**.